

## Toilette à faible débit

La Municipalité de Saint-Paul a mis sur pied une politique de soutien financier écologique dans le but de favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible débit en accordant une remise en argent payable aux propriétaires qui procèdent au remplacement d'une toilette standard (plus de 6 litres d'eau par chasse) par une toilette à faible débit (moins de 6 litres).

### Admissibilité

- Seuls les travaux de remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit dans un bâtiment admissible donnent droit à une remise en argent. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, par un plombier ou par toute autre personne habilitée à le faire. Ces travaux doivent avoir été exécutés au courant de l'année en cours.
- Le bâtiment dans lequel les travaux de remplacement sont exécutés doit respecter les conditions suivantes :
  - Être situé sur le territoire de Saint-Paul;
  - Être alimenté en eau potable par un réseau d'aqueduc municipal;
  - Être un bâtiment unifamilial, multifamilial d'au plus 4 logements, servant principalement à des fins résidentielles.
- Les travaux doivent être exécutés pour que le propriétaire soit admissible à la remise en argent;
- Un maximum de 2 toilettes par bâtiment peut faire l'objet d'une ou de plusieurs demandes;
- Le compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages.

Un représentant de la Municipalité de Saint-Paul pourrait se présenter au domicile du requérant afin de vérifier sur place la conformité des informations transmises.

### Aide financière maximale

Voir page 18.

## Documents nécessaires à la demande

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale\*;
- Une photographie de l'ancienne toilette doit être prise avant qu'elle ne soit retirée;
- Une photographie de la nouvelle toilette à faible débit doit être prise une fois l'installation complétée.

\*La facture d'acquisition doit comprendre le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette. Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, le propriétaire devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture.

# Demande de soutien financier Toilette à faible débit



## Formulaire de demande

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse du demandeur : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de l'emplacement de la nouvelle toilette (si différente du demandeur) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de toilettes concernant cette demande : \_\_\_\_\_

Type de toilette :

- Faible débit de 6 litres
- 4,8 litres homologuée HET/High efficiency
- Double chasse

**Je certifie que la toilette à faible débit est installée comme indiqué dans la présente politique.**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



### Documents requis

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale;
- Une photographie de l'ancienne toilette doit être prise avant qu'elle ne soit retirée;
- Une photographie de la nouvelle toilette à faible débit doit être prise une fois l'installation complétée.

### Réservé à la Municipalité

Montant payé : \_\_\_\_\_ Montant remboursé : \_\_\_\_\_

Signature du responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Preuve de résidence : \_\_\_\_\_

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au [environnement@saintpaul.quebec](mailto:environnement@saintpaul.quebec) ou au 450 759-4040, poste 231.

